

NATIONAL de GOLF de la FSASPTT
Règlement de la 26^{ème} Edition
Les 5, 6, 7 mai 2016
Golf International de PONT ROYAL et SAINTE VICTOIRE Golf Club

Condition de Participation

Pour les clubs

Les sections ASPTT doivent être affiliées à la F.F.Golf.

Chaque section ASPTT est autorisée à engager un maximum de deux équipes composées de membres de leur section à condition de présenter une équipe totalement féminine.

Les équipes féminines seront composées de 3 joueuses.

Les équipes masculines ou mixtes seront composées de 4 joueurs.

Les engagements individuels au-delà des joueurs en équipe se feront en fonction du nombre de compétiteurs admissibles sur les parcours, ils sont ouverts par sections ASPTT suivant la limite des places disponibles et des dates d'inscription.

Une section pourra modifier ses joueurs inscrits en informant, au plus tard, le Comité d'organisation le lundi 2 mai 18 heures.

Pour tous les joueurs

Le joueur doit être titulaire de la licence FFGolf de l'année 2016 et d'un certificat médical, de l'année en cours, de non contre-indication à la pratique du golf. Ce certificat doit être enregistré sur l'extranet de la FFGolf. Le joueur doit obligatoirement être licencié ou rattaché à l'ASPTT qu'il représente depuis le 01/01/2015. Le joueur doit répondre aux exigences des règles du statut amateur ainsi qu'aux conditions précisées dans le règlement particulier de l'épreuve.

Déroulement de l'épreuve

Journée de reconnaissance

Une journée de reconnaissance, facultative, est prévue le jeudi 5 mai pour les joueuses et joueurs qui le souhaitent. Les Capitaines des équipes participantes devront, préalablement, prendre les réservations directement auprès des golfs. Les coordonnées des golfs, les conditions de réservation de green fee pour les reconnaissances et les tarifs des greens fees, non inclus dans le forfait, sont communiqués dans le dossier.

Forme de jeu

Forme de jeu pour les équipes et les joueurs individuels

La compétition comportera deux tours de 18 trous, en alternance sur les deux sites. Parcours de Golf International de Pont Royal et Sainte Victoire Golf Club
Les épreuves se dérouleront en STABLEFORD.

Le classement par équipe s'effectue sur :

- Le total des 3 meilleures cartes de score brut ou net de l'équipe pour les Messieurs ou Mixte.

- Le total des 2 meilleures cartes de score brut ou net de l'équipe pour les Dames.
- Les joueurs inscrits en équipe, participent au classement individuel.
- L'index connu à la FFGolf le 1er mai 2016, sera pris en compte pour la durée de la compétition et il sera ramené à un maximum de 36.

Le nombre de joueurs maximum, messieurs et dames sera de 210 participants. Le nombre de joueurs individuels sera limité par section suivant les places disponibles.

Ordre des départs

Les départs du premier tour se feront dans l'ordre croissant des index en panachant les équipes. Les départs du tour suivant se feront dans l'ordre inverse des résultats du premier tour et sur le même principe du panachage. Ils seront affichés sur les tableaux officiels dans les golfs et sur le lieu de restauration.

Les groupes seront uniquement Messieurs ou Dames, sauf exception dû au nombre de joueurs et joueuses dans chaque série.

En cas de retard au départ, la règle 6.3 s'applique. Pour un retard de moins de cinq minutes par rapport à l'heure de départ prévue, le joueur sera pénalisé de deux coups. Cette pénalité est applicable au trou n° 1. Au-delà de cinq minutes, le joueur est disqualifié et ne pourra pas prendre le départ.

Séries

Pour les équipes, Golfs de Pont Royal et Sainte Victoire

- Une série homme pour le classement par équipes homme ou mixte.
- Une série dame pour le classement par équipes dame.

Pour les joueurs individuels, Golfs de Pont Royal et Sainte Victoire

- Deux séries pour les classements individuels dames.
- Deux séries pour les classements individuels messieurs.

Le découpage des séries est laissé à la discrétion du Comité de l'épreuve. Les séries seront définies dès réception de la liste des index des participants afin d'équilibrer le nombre de représentants dans chaque série sur chacun des golfs. Si le nombre de Dames est inférieur à 25% du champ des inscrits, il n'y aura qu'une série Dame.

Le Règlement des compétitions et Règles locales de la FFG s'applique pour cette compétition.

Marques de départ

Marques de départ, sur tous les golfs, pour toutes les séries Tous les joueurs partiront des mêmes marques : jaunes, pour les Messieurs rouge pour les Dames

Cadence de jeu

Le Comité de l'épreuve a établi un temps de jeu maximum à ne pas dépasser. Les temps de passages figurent sur les cartes de scores, chaque groupe devra donc terminer son tour

conventionnel dans cette limite. Le Comité de l'épreuve et les arbitres ont toute autorité pour le faire respecter et sanctionner

Temps de jeu

Le temps de jeu sera vérifié.

Lorsqu'un groupe sera hors position, il en sera informé. Les pénalités appliquées seront celles prévues par les dispositions du *vade-mecum* relatives au jeu lent :

- 1ère faute de temps : Avertissement verbal d'un arbitre
- 2ème faute de temps : 1 coup de pénalité
- 3ème faute de temps : 2 coups de pénalité supplémentaire
- 4ème faute de temps : Disqualification

Si un groupe dépasse le temps de jeu et qu'il a perdu la distance sur le groupe précédent (En dehors de toutes circonstances particulières (exemple : longue procédure liée à l'application de règles avec un arbitre)), tous les joueurs de ce groupe auront deux points retranchés au score total pour infraction à la règle 6.7 : Jeu lent.

Un groupe est considéré hors position s'il a dépassé le temps imparti et s'il a perdu l'intervalle de départ avec le groupe précédent

Voiturette – Clubs – Balles – Téléphones portables

L'utilisation d'une voiturette de golf est interdite sous peine de disqualification de l'équipe à l'exception de joueurs munis du handiGolf Pass. Son utilisation est réservée au Comité de l'épreuve. Le chariot électrique est autorisé.

L'épreuve sera exclusivement disputée avec des balles et des clubs figurant sur la liste en vigueur publiées par le R&A.

Sauf en cas de force majeure, ou dans le cas d'un appel exceptionnel (Appel de l'arbitre), l'utilisation des téléphones portables par le joueur ou son cadet est déconseillée. Les téléphones portables devront être éteints afin de ne pas déranger les autres joueurs.

- 1ère infraction : Avertissement officiel,
- 2ème infraction : 2 coups de pénalité,
- 3ème infraction : disqualification

Instruments de mesure

Les joueurs sont autorisés à utiliser des instruments qui mesurent ou estiment uniquement la distance. L'utilisation d'un instrument de mesure de la distance qui est conçu pour évaluer ou mesurer d'autres éléments qui pourraient influencer le jeu d'un joueur (Par exemple le dénivélé, le vent, la température etc...) n'est pas autorisée, que ces fonctionnalités soient utilisées ou non. Une boussole donne seulement une information de direction et peut donc être utilisée.

Pénalité pour avoir utilisé un instrument non autorisé : Disqualification

Départage

Pour les équipes

En cas d'égalité, les équipes seront départagées en comptant le score de la carte non prise en compte, puis celui de la meilleure carte, puis celui de la seconde meilleure carte, etc. Dans le cas où un des deux tours sur un des deux golfs ne se serait pas déroulé entièrement et que de ce fait aucun score ne pourrait être pris en compte sur deux fois 18 trous, le Comité de l'épreuve peut comptabiliser un tour en prenant en compte uniquement les trous joués par l'intégralité des compétiteurs.

Pour les joueurs individuels

En cas d'égalité, pour les messieurs comme pour les dames, le départage sera établi en utilisant le cumul des scores sur les 18, les 9, les 6 et les 3 derniers trous du second tour, puis si l'égalité subsiste, en utilisant le cumul des scores sur les 18, les 9, les 6 et les 3 derniers trous du premier tour. Si l'égalité persiste par tirage au sort.

Disqualification

Disqualification d'une d'équipe

- Toute équipe, dont 1 des équipiers aurait joué, en ne répondant pas aux conditions de participation du présent règlement
- Toute équipe qui, au terme d'un ou plusieurs tours rendra un nombre de cartes inférieur au nombre de scores à retenir.

Toute infraction aux règlements généraux et particuliers des épreuves fédérales par équipes, qui ne ferait pas l'objet d'une pénalité spécifiquement prévue par ce règlement, entraînera la disqualification de l'équipe. Dans des cas particuliers exceptionnels, une pénalité de disqualification d'une équipe pourra être annulée, modifiée ou imposée, si le Comité de l'épreuve, estime qu'une telle mesure est justifiée.

Disqualification de joueurs individuels

Toute infraction aux règlements généraux et particuliers des épreuves fédérales, qui ne ferait pas l'objet d'une pénalité spécifiquement prévue par ce règlement, entraînera la disqualification du joueur. Dans des cas particuliers exceptionnels, une pénalité de disqualification pourra être annulée, modifiée ou imposée, si le Comité de l'épreuve, estime qu'une telle mesure est justifiée.

Comportement et étiquette

Une tenue vestimentaire correcte est exigée durant l'épreuve (Jean et tee shirt interdit).

Les joueurs se doivent d'avoir un comportement correct et de respecter l'étiquette. Si un joueur se comporte de manière incorrecte (jet de club, coup de club sur le sol, le sac ou le chariot, paroles grossières etc.), il sera, après avertissement, pénalisé de 2 coups. Le Comité pourra éventuellement prononcer la disqualification, en particulier dans le cas de jet de club dangereux, d'insultes à un membre du Comité, un arbitre ou un commissaire de parcours.

Recording

Afin d'éviter tout litige, les joueurs appliqueront la procédure suivante :

- Tous les joueurs de chaque groupe de départ se présentent ensemble au recording et ce, dès la fin du dernier trou, dans un délai maximum de cinq minutes. Marqueur et joueur y vérifieront, comptabiliseront leurs scores et signeront leurs cartes.
- Les joueurs non présents avec leurs co-compétiteurs, seront considérés comme n'ayant pas rendu leur carte, et donc contrevenant à la règle de golf 6-6b.
- Les joueurs sont invités à attendre que leurs cartes aient été vérifiées par les personnes chargées du recording et éventuellement enregistrées sur ordinateur. La carte sera considérée comme rendue, selon les termes de la règle 6-6c, lorsque le joueur quittera la pièce du recording.

Résultats et Prix

Le Brut prime le Net. Les résultats seront proclamés le samedi 7 mai à la suite du second tour dans un lieu commun à tous les compétiteurs (Précisé ultérieurement par le Comité de l'épreuve).

Classement des équipes :

Trophées de la FSASPTT

- 1 trophée pour l'équipe Homme première en brut.
 - 1 trophée pour l'équipe Dame première en brut.
 - Récompenses pour les podiums en brut et en net
- ##### *Trophée de l'ASPTT Marseille*
- 1 trophée pour l'équipe Homme première en cumul brut et net.
 - 1 trophée pour l'équipe Dame première en cumul brut et net.

Classement des Individuels :

Médailles de la FSASPTT

1 médaille Or, Argent, Bronze pour le classement individuel

- en brut et en net pour les 2 séries Homme,
- en brut et en net pour les 2 séries Dame

Récompenses pour les podiums en brut et en net

Des lots peuvent éventuellement être proposés par l'organisateur local, La valeur des prix sera strictement conforme aux règles du statut amateur.

Réunion des Capitaines

La réunion des capitaines aura lieu le jeudi 5 mai à 19 h. (A proximité du golf de la Sainte Victoire (lieu précisé ultérieurement)).

La présence du capitaine ou de son représentant est obligatoire. A cette occasion, les capitaines remettront, si ce n'est déjà transmis préalablement, au Comité présent la feuille de composition de leurs équipes. Passé ce moment, l'équipe ne pourra plus être modifiée.

Les arbitres seront présents et donneront toutes les informations nécessaires sur le déroulement de l'épreuve, les règles à observer et les particularités des parcours.

Comité de l'épreuve

Il sera constitué par les Directeurs des Golfs de Pont Royal et Sainte Victoire ou leur représentant, le Conseiller Technique de la Fédération Sportive des ASPTT, trois représentants de l'ASPTT organisatrice (Jean-Antoine Lombardi, Philippe Boroukhoff, Jean-Claude Paillole) et les arbitres de la rencontre (Philippe Revenu et Guy Pastor). Les membres du Comité ne participeront pas à l'épreuve. Les responsabilités du Comité sont définies aux règles de golf 33 et 34.

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier la forme de jeu, d'annuler l'épreuve ou de la faire jouer sur un nombre de jours inférieur à celui prévu au règlement particulier